

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PERS EN GÂTINAIS
Séance du 18 mai 2026

Nombre de Conseillers

Afférents au Conseil Municipal : **11**

En exercice : **11**

Présents : **11** dont **11** votants

Pour : **11** Contre : **0** Abstention : **0**

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-quatre juin à dix-sept heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué le dix-huit juin 2026, en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle communale, sous la présidence de **monsieur Jean-Luc CHEVALIER, Maire**.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

M. BOUSSIN Serge	M. NAUDIN Pascal	M de PONTAC Matthieu	Mme BOUSSIN Lydie	M LECLERCQ Arnaud
Mme POITOU Rolande	Mme MARIE Audrey	Mme BOLLE Joëlle	Mme ARGOUT Évangéline	M VALENTI Bruno

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Liste des délibérations prises lors du conseil municipal du 24 juin 2026
Pour plus de détails, se reporter au procès-verbal mis en ligne sur le site internet de la commune après sa validation lors du prochain conseil municipal

N° de la délibération	Intitulé de la délibération	Vote
22 - 2026	Approbation du procès - verbal du Conseil Municipal du 18 mai 2026	Unanimité 11/11
23 - 2026	Vote des membres de la commission de contrôle de la liste électorale (C.C.L.E.)	Unanimité 11/11
24 - 2026	Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)	Unanimité 11/11
25 - 2026	Approbation de la désignation d'un référent déontologue mutualisé de la 3CBO	Unanimité 11/11
26 - 2026	Approbation de la mise en œuvre du droit de déport des membres du Conseil Municipal	Unanimité 11/11
27 - 2026	Autorisation d'inscription des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »	Unanimité 11/11
28 - 2026	Travaux de voiries	Unanimité 11/11
29 - 2026	Travaux de Sécurité routière	Unanimité 11/11
30 - 2026	Travaux du Porche Caquetoire de l'Église Saint Loup	Unanimité 11/11

Fait et délibéré à Pers-en-Gâtinais,

Le **24/06/2026**

Pour copie conforme, certifié exécutoire.

Le Maire,



Jean-Luc CHEVALIER

A compter du 1er juillet 2022, les actes publiés sous forme électronique sont obligatoirement mis à la disposition du public sur le site internet de la collectivité ou du groupement concerné, dans les conditions prévues par la partie réglementaire du CGCT.